



**Dossier # : 1176243002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Lutte à la pauvreté
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 351 133 \$ aux organismes désignés dans le sommaire décisionnel, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018). Approuver les projets de convention à cet effet

**Je recommande :**

1. D'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 351 133 \$ aux organismes désignés dans le sommaire décisionnel, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville—MTESS 2013-2018).
2. D'approuver les 14 projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers.
3. D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.
4. D'autoriser monsieur Daniel Savard, directeur à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

**Signé par** Jacques SAVARD **Le** 2017-05-17 16:30

**Signataire :** Jacques SAVARD

Directeur d'arrondissement  
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176243002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Lutte à la pauvreté
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 351 133 \$ aux organismes désignés dans le sommaire décisionnel, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018). Approuver les projets de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. Le 28 janvier 2013, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu une sixième entente administrative en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur la gestion du FQIS au titre des Alliances pour la solidarité. Le ministère a alors octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013-2014 et 2014-2015), soit 9 M\$ par année.

En 2015, la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) convenaient de prolonger d'une année supplémentaire l'entente administrative pour un montant de 9 M\$. En avril 2016, cette dernière entente a fait l'objet d'une autre modification afin de la prolonger d'un an et a pris fin le 31 mars 2017.

En février 2017, la Ville et le MTESS, s'accordant sur l'importance de prendre en considération les orientations du prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, conviennent d'un projet de modification à l'entente afin de la prolonger de six mois en attendant la publication dudit plan. En attendant l'issue définitive des négociations, la Ville a réservé un montant de 9 M\$ afin de soutenir des projets jusqu'au 31 mars 2018.

Les projets financés doivent notamment répondre aux critères suivants :

- Les projets financés s'inscrivent dans les grandes politiques et orientations du gouvernement et doivent soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

- Les projets et interventions font l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils répondent aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale.
- Les initiatives, projets et interventions visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.
- L'aide financière accordée ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à bonifier ces programmes.
- Les organismes admissibles à une aide financière sont les organismes à but non lucratif.
- Les salaires subventionnés doivent correspondre aux salaires habituellement versés par l'organisme lui-même aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Les salaires tiennent compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **Décisions antérieures :**

#### **Décision à venir du conseil d'agglomération concernant l'objet mentionné ci-dessous :**

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4.5 M\$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 30 septembre 2017.

CG160194 du 24 mars 2016: approuver un projet d'entente entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal ayant pour but de prolonger d'un an et de convenir des modalités de versements de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (MTESS - Ville) et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017.

CG15 0418 du 18 juin 2015: approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016.

CG12 0286 23 août 2012 : approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013-2014 et 9 M\$ en 2014-2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité.

## **Section décisions antérieures relatives aux organismes :**

CA16 270174 (1161221001): accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 401 649 \$ aux organismes désignés dans le sommaire décisionnel, pour l'année 2016 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Ville-MTESS 2013-2017).

CA15 270092 (1151221001): accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 411 723 \$ aux organismes désignés dans le sommaire décisionnel, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013-2016).

CA15 270169 (1151221001): accorder les contributions financières additionnelles de 20 181 \$ aux six organismes désignés dans le sommaire addenda dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013-2016).

CA14 270065 (1146243001): accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 453 847 \$ aux organismes désignés dans le sommaire décisionnel, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2014)

CA13 27095 (1131221001) : octroyer une contribution totale de 421 568,56 \$ à 18 organismes pour la réalisation de divers projets qui s'inscrivent dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité pour l'année 2013;

## **DESCRIPTION**

### **Nom de l'organisme : Le Chez-Nous de Mercier-Est**

Nom du projet : « *Le HLM, un pôle positif pour son quartier, phase II* »

Brève description du projet : susciter un milieu de vie sécuritaire, sain et valorisant, auprès de personnes âgées résidentes de deux HLM.

Montant de la contribution : **24 760 \$**

### **Nom de l'organisme : La Maison des familles de Mercier-Est**

Nom du projet : « *Le petit garage de la Toile d'araignée* »

Brève description du projet : offrir une intervention complète pour les familles les plus vulnérables des HLM Thomas-Chapais et Dupéré et des alentours.

Montant de la contribution : **42 677 \$**

### **Nom de l'organisme : Corporation du Cinéma Station Vu**

Nom du projet : « *Le cinéma pour contrer l'exclusion sociale* »

Brève description du projet : offrir une programmation de contenu et d'animation adaptée aux besoins de la clientèle afin de favoriser le contact intercommunautaire.

Montant de la contribution : **14 350 \$**

### **Nom de l'organisme : Groupe d'entraide de Mercier-Ouest (GEMO)**

Nom du projet : « *Cuisine, amuse-toi et économise!* »

Brève description du projet : offrir des ateliers théoriques et pratiques en cuisine. Les bases de la nutrition et les bases de l'économie familiale y sont discutées.

Montant de la contribution : **27 721 \$**

**Nom de l'organisme : Maison des jeunes, MAGI de Mercier-Ouest, inc.**

Nom du projet : « *Passage, continuité et cuisine dans Guybourg* »

Brève description du projet : offrir aux jeunes de 12 à 17 ans un lieu de rassemblement sain, positif et sécuritaire. Impliquer les jeunes dans des activités qui favorisent l'appartenance et la persévérance.

Montant de la contribution : **19 632 \$**

**Nom de l'organisme : Le Projet Harmonie**

Nom du projet : « *Mieux vivre ensemble* »

Brève description du projet : offrir à l'ensemble des résidents du HLM et du quartier l'opportunité de s'impliquer au sein de son milieu de vie dans le but d'améliorer à la fois ses conditions de vie, mais aussi le vivre ensemble.

Montant de la contribution : **25 796 \$**

**Nom de l'organisme : Escale Famille Le Triolet**

Nom du projet : « *EFLT rassemble le monde!!!* »

Brève description du projet : poursuivre l'implantation du projet de cuisine communautaire afin de créer un milieu d'échange et d'entraide.

Montant de la contribution : **18 487 \$**

**Nom de l'organisme : Centre des jeunes Boyce-Viau**

Nom du projet : « *HLM Boyce-Viau en action!* »

Brève description du projet : projet de mobilisation citoyenne auprès de personnes fragilisées, leur permettant de prendre en charge leur milieu de vie.

Montant de la contribution : **20 373 \$**

**Nom de l'organisme : La Maison Tangente inc.**

Nom du projet : « *La grande aventure 7e édition* »

Brève description du projet : activités diverses réalisées par et pour les jeunes afin de permettre une meilleure réintégration sociale.

Montant de la contribution : **28 511 \$**

**Nom de l'organisme : Carrefour Parenfants**

Nom du projet : « *Allons vers les familles* »

Brève description du projet : offrir des activités adaptées et complémentaires au besoin des familles les plus vulnérables du sud-est.

Montant de la contribution : **31 607 \$**

**Nom de l'organisme : Cuisine collective Hochelaga-Maisonneuve**

Nom du projet : « *Intervention de première ligne en autonomie alimentaire* »

Brève description du projet : ateliers de cuisine favorisant le retrait de l'isolement, l'apprentissage d'un équilibre alimentaire et l'appropriation des magasins en alimentation du secteur.

Montant de la contribution : **24 773 \$**

**Nom de l'organisme : Dopamine**

Nom du projet : « *Projet Parcours* »

Brève description du projet : intervenir auprès des adolescents et des jeunes adultes directement dans leurs milieux, et ce, dans un cadre de prévention de la toxicomanie et des ITSS.

Montant de la contribution : **31 919 \$**

**Nom de l'organisme : GCC La Violence**

Nom du projet : « *Projet La Tour* »

Brève description du projet : Intervenir auprès des aînés résidant dans la tour des

Habitations Hochelaga en milieu HLM, afin d'améliorer leur qualité de vie.

Montant de la contribution : **28 237 \$**

**Nom de l'organisme : Répit Providence, Maison Hochelaga-Maisonneuve**

Nom du projet : « *L'agriculture urbaine pour les enfants et les familles du Sud-Ouest* »

Brève description du projet : favoriser la capacité parentale d'assurer la sécurité alimentaire en brisant son isolement par le biais de diverses activités éducatives en nutrition et sur l'agriculture urbaine.

Montant de la contribution : **12 290 \$**

## **JUSTIFICATION**

### **Problématiques visées par le projet**

Les problématiques socio-urbaines, l'insertion des personnes à risques, l'isolement personnel et social, l'exclusion, la violence familiale et sociale, le décrochage scolaire et social, la sécurité alimentaire, bref la pauvreté économique et sociale.

**Les secteurs d'intervention visés** parmi ceux établis lors du Sommet de Montréal sont l'intervention sur des problématiques socio-urbaines, l'insertion sociale des clientèles à risques, la prévention du décrochage scolaire et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes de 15 à 30 ans, la sécurité urbaine, la sécurité alimentaire, le soutien à la vie communautaire, le soutien à la famille et à la petite enfance.

**Les priorités visées** par ce projet et inscrites dans le Plan d'action de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Au terme d'une consultation réalisée en novembre 2009 auprès de tous les partenaires de l'arrondissement, pour l'année 2012 du contrat de ville, une cible prioritaire a été unanimement identifiée, soit d'intervenir sur un milieu de vie afin de favoriser le développement et l'intégration sociale de toutes les clientèles et plus particulièrement, les clientèles isolées et/ou vulnérables.

### **Processus de sélection**

Les projets déposés à l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans les délais demandés, sont évalués et ils sont analysés en lien avec les priorités identifiées par un comité de sélection qui soumet ses recommandations aux élu-es de l'arrondissement.

### **Libellé relatif à l'approbation du conseiller en développement communautaire dédié à la gestion de l'Entente (partie prenante) :**

Le Service de la diversité sociale et des sports certifie que les projets déposés dans ce sommaire décisionnel sont conformes aux balises de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette contribution financière demeure non récurrente. Le budget alloué par l'Entente Ville-MTESS demeure entièrement financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

La contribution financière est imputée au compte : **1001-0014000-200116-05803-61900-016491-0000 - 000000- 000000-00000-00000**

« AF – Général – Agglomération / Crédits associés à des revenus dédiés / Contrat de ville Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. / Développement social / Contribution à d'autres

organismes / Autres organismes / **14 Projets identifiés dans le tableau ci-dessous** » :

<b>Nom de l'organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Soutien accordé 2015</b>	<b>Soutien accordé 2016</b>	<b>Soutien recommandé 2017</b>	<b>Soutien MTESS / projet global</b>
<b>Carrefour Parenfants</b>	« Allons vers les familles »	pas dépôt de projet	pas dépôt de projet	31 607 \$	60 %
<b>Le Chez-Nous de Mercier-Est</b>	« Le HLM, un pôle positif pour son quartier II »	20 860 \$	20 860 \$	24 760 \$	50 %
<b>La Maison des familles de Mercier-Est</b>	« Le petit garage de la Toile d'araignée »	40 418 \$	40 418 \$	42 677 \$	50 %
<b>Corporation du Cinéma Station Vu</b>	« Le cinéma pour contrer l'exclusion sociale »	22 021 \$	22 021 \$	14 350 \$	100 %
<b>Groupe d'entraide de Mercier-Ouest (GEMO)</b>	« Cuisine, amuse-toi et économise! »	19 100 \$	19 100 \$	27 721 \$	50 %
<b>Maison des jeunes MAGI de Mercier-Ouest inc.</b>	« Passage, continuité et cuisine dans Guybourg »	17 834 \$	17 834 \$	19 632 \$	40 %
<b>Le projet harmonie</b>	« Mieux vivre ensemble »	29 544 \$	29 544 \$	25 796 \$	100 %
<b>Escale Famille Le Triolet</b>	« EFLT rassemble le monde!!! »	pas dépôt de projet	11 745 \$	18 487 \$	75 %
<b>Centre des jeunes Boyce-Viau</b>	« HLM Boyce-Viau en action ! »	16 827 \$	18 742 \$	20 373 \$	100 %
<b>La Maison Tangente inc.</b>	« La grande aventure 7 <sup>e</sup> édition »	26 650 \$	33 120 \$	28 511 \$	100 %
<b>Cuisine collective Hochelaga-Maisonneuve</b>	« Intervention de première ligne en autonomie alimentaire »	35 634 \$	26 690 \$	24 773 \$	50 %
<b>Dopamine</b>	« Projet Parcours »	26 023 \$	31 225 \$	31 919 \$	35 %
<b>GCC La Violence</b>	« Projet La Tour »	28 213 \$	32 700 \$	28 237 \$	60 %
<b>Répit Providence, Maison Hochelaga-Maisonneuve</b>	« L'agriculture urbaine pour les enfants et les familles du sud-ouest »	12 214 \$	12 251 \$	12 290 \$	82 %

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ces projets s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**



Sans objet.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, annexe 2 du projet de convention.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Chacun des projets fera l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Un premier rapport est demandé à la mi étape et un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin du projet. Les organismes s'engagent à fournir leurs rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Amadou Lamine CISSÉ, Service de la diversité sociale et des sports  
Michel M DORAIS, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

Amadou Lamine CISSÉ, 17 mai 2017  
Michel M DORAIS, 17 mai 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Estela ESCALONA  
Conseillère en développement communautaire

**Tél :** 514-872-9965  
**Télécop. :** 514-872-4186

### **ENDOSSÉ PAR**

Daniel SAVARD  
Directeur CSLDS

**Tél :** 514 868-4103  
**Télécop. :** 514 872-4186

Le : 2017-05-16